

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE3556

présenté par
Mme Laporte et les membres du groupe Rassemblement National
à l'amendement n° CE|1914 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

A la fin du 4° du II, ajouter les mots suivants :

" et en priorisant les produits alimentaires français dans la commande publique."

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est d'intégrer parmi les actions des politiques publiques concourant à un objectif de protection de la souveraineté agricole française un soutien à nos producteurs par la commande publique, en particulier pour les cantines scolaires, établissements hospitaliers, EHPAD, restaurants d'administration etc.
Une telle politique est de nature à sécuriser des débouchés pour l'agriculture française, l'aidant ainsi à se maintenir et à se redévelopper. Elle concourt ainsi de la façon la plus évidente à la souveraineté agricole